

vous réunir que la situation de la patrie fût compromise...» (Murmures à gauche. Exclamations à droite.)

Le vieux M. de Piré, qui est venu s'asseoir à gauche, interpelle la majorité. Le président l'exhorte au calme.

M. Ollivier continue; il dit que la plus grande partie des corps d'armée n'ont été ni vaincus ni même engagés; que ceux qui ont été écrasés par le nombre ont montré dans le combat un héroïsme sublime... De tous les points de la salle partent les cris de : « Vive l'armée! »

MM. Ferry, Favre sont debout et répondent aussitôt au ministre que c'est par sa faute que l'armée n'a pas vaincu.

M. ARAGO. Pour le salut de la patrie, que le ministre disparaisse!

M. Ollivier pâlit encore davantage, il se trouble; et reprend son discours d'une voix altérée.

«... Une ardeur non moins égale anime ceux qui ont combattu et ceux qui désirent combattre; nous attendons une revanche prochaine... »

Puis il énumère les mesures qu'il réclame de la Chambre; il est troublé et parle d'une armée de 450 millions de soldats.

Il se reprend brusquement et dit 450 mille. Ces menues observations ont été prises sur le vif par les auditeurs.

Tout à coup son œil se charge de haine; il se tourne vers la gauche, et prononce lentement ces mots : « Aux ressources dont ils disposent, les Prussiens espèrent ajouter celles qui naîtraient des troubles dans Paris... »

La gauche tout entière se dresse aussitôt sur ses bancs et proteste.

- A l'ordre! à l'ordre!
- C'est une basse et lâche calomnie!
- C'est l'invention de l'espion prussien!
- A l'ordre! à l'ordre!

M. Ollivier affecte de demeurer calme devant ces interruptions qui le frappent au visage; il essaie de sourire et poursuit sa lecture :

« Cette expérience ne se réalisera pas; l'immense majorité de Paris conservera son attitude patriotique. »

Et, après avoir lu les projets de loi : « Nous ne sommes pas vaincus, ajoute-t-il, mais nous paraissions l'être. »

«... Si la Chambre ne se place pas derrière nous... »

Un cri unanime de réprobation et de colère l'interrompt, cette fois. Quoi! cet homme qui a perdu la patrie ose dire une telle parole? Oui, il a beau se reprendre, l'expliquer, elle a été prononcée. Il s'excuse. Il a voulu dire que la Chambre ne devait pas soutenir le ministère avec une arrière-pensée. Si elle n'a pas de confiance dans le cabinet,

qu'elle le signifie par un vote. Il se retirera, prêt à servir le ministère qui lui succédera.

Mais les interruptions lui répondent :

- Plus de paroles, des actes!
- Non, nous n'avons pas de confiance en vous!
- C'est vous qui avez compromis la patrie!

Tout à coup M. Jules Favre réclame la parole. N'est-ce pas lui qui doit demander, au nom de la gauche, la formation d'un comité de défense choisi dans l'Assemblée? Il apparaît à la tribune, et le silence se fait brusquement. Alors de sa voix amère et forte :

M. J. FAVRE: Nous ne nous préoccupons tous que de la défense de la patrie, et c'est pour cela que, sans discours, j'ai l'honneur de proposer à la Chambre deux résolutions.

« La première est relative à l'armement de Paris et à l'organisation de la garde nationale. La seconde à la défense du sol de la France. Je les formule ainsi :

« Considérant que l'ennemi a envahi le sol de la France; que si notre armée est toujours debout et prête à le repousser, le devoir de chaque citoyen est d'unir ses efforts à ceux de nos soldats, et que son droit est d'avoir des armes;

« Considérant que, de l'avis du ministre de la guerre, l'étranger marche sur Paris;

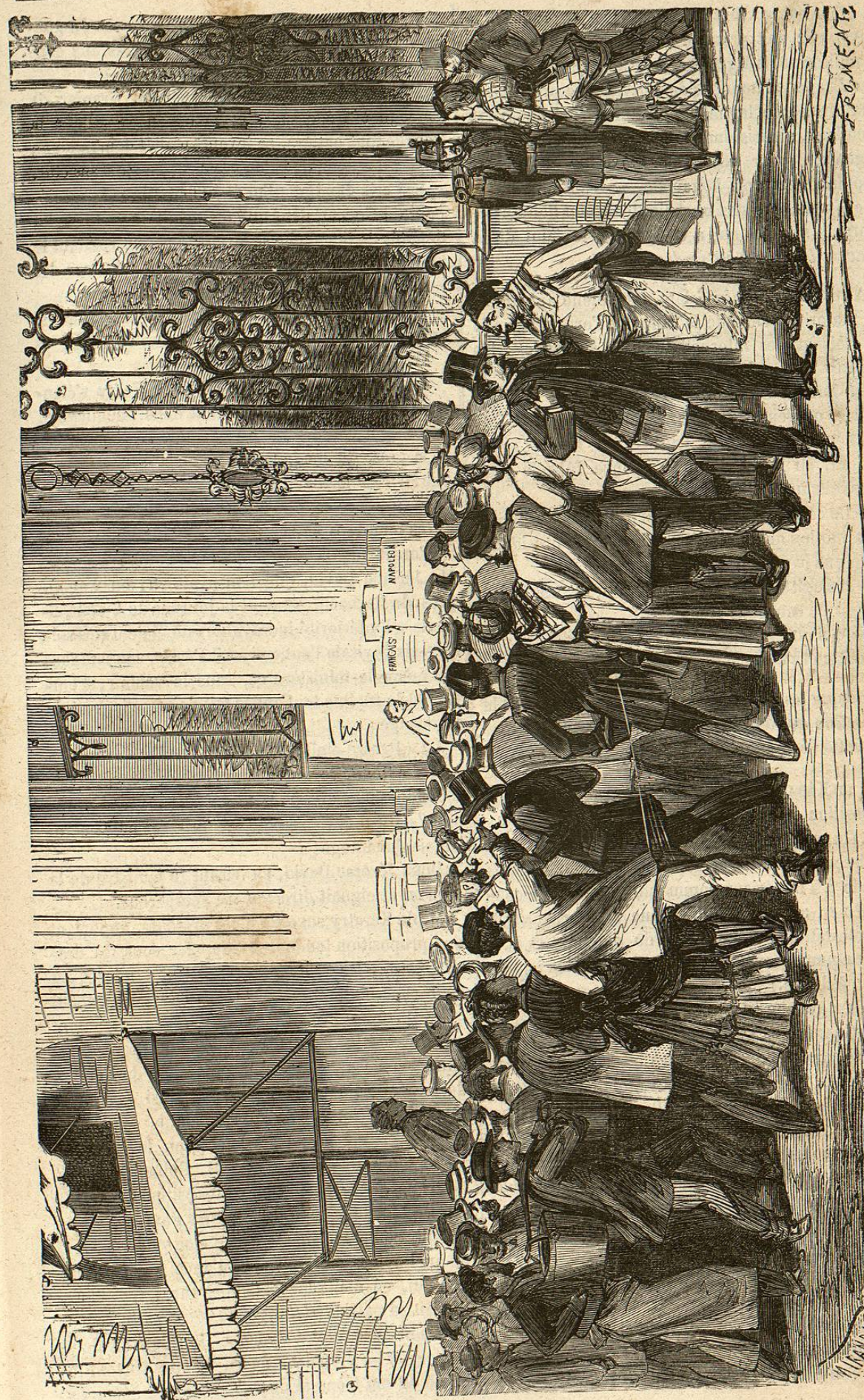
« Et que, dans une telle situation, ce serait un crime de refuser à chaque habitant de Paris le fusil qu'il réclame pour défendre ses foyers (Mouvements divers);

« Considérant que la population entière doit être armée, qu'il faut organiser la garde nationale en lui donnant le droit de nommer des officiers;

« La Chambre arrête que des fusils seront immédiatement distribués dans les mairies à tous les citoyens valides et que la garde nationale sera organisée dans toute la France d'après la loi de 1831. (Vive approbation à gauche et sur d'autres bancs.)

« Tous jusqu'au dernier, les Français sont disposés à mourir pour repousser l'invasion étrangère (Oui! oui!), mais ce n'est pas assez. On vous a dit que l'heure des discours était passée. Oui, mais elle est passée aussi l'heure des ménagements qui perdent les assemblées et les empires.

« La vérité est que le sort de la patrie est compromis, et que c'est là le résultat des fautes de ceux qui dirigent les opérations militaires, et de l'insuffisance absolue du commandant en chef. (Très-bien! à gauche. — Bruit.) Nous sommes en face d'événements qui exigent non-seulement tous nos efforts, mais aussi toute notre sagesse. Il faut donc que toutes nos forces militaires soient concentrées dans les mains d'un seul homme, mais que cet homme ne soit pas l'empereur. (Nouvelle approbation à gauche.) L'empereur a été malheureux, il doit revenir.



PARIS PENDANT LA GUERRE. — La foule attendant des dépêches au Ministère de l'intérieur.

« Ce n'est pas tout : si la Chambre veut sauver le pays, elle doit prendre en main le pouvoir. (Applaudissements à gauche. — Rumeurs.)

« J'ai donc l'honneur de déposer une proposition aux termes de laquelle une commission de quinze membres, choisis dans le sein de la Chambre, sera organisée pour repousser l'invasion étrangère. (Applaudissements à gauche. — Bruit prolongé.)

« Si vous persistez une minute de plus dans le déplorable système qui a compromis le salut de la France, la France est perdue. »

A ces mots, l'orage éclate. La gauche applaudit. La majorité demande le rappel à l'ordre. Les cris se croisent, les interpellations se succèdent ; les députés sont debout ; quelques-uns montent sur leurs bancs. On croirait revoir quelque-une des séances orageuses des jours *caniculaires* de la Révolution, comme disait l'auteur du *Vieux Cordelier*. Et, en réalité, jamais séance fût-elle plus solennelle que celle-ci ?

— Le caractère essentiellement inconstitutionnel de la motion qui vient d'être faite, dit le président, exige que je proteste.

— Il s'agit non de la Constitution, dit une voix ; il s'agit de sauver la patrie.

— Quoi que vous en disiez, vous ne ferez pas une révolution ! s'écrie M. Schneider.

Lorsque les gens d'un pouvoir parlent ainsi de la révolution qui doit les renverser, on peut affirmer que cette révolution n'est pas loin.

M. DE KÉRATRY : Je demande l'urgence pour la proposition de M. Jules Favre.

M. GRANIER DE CASSAGNAC : Je ne viens pas faire un discours dans les circonstances actuelles, mais je cède à l'impérieux commandement de ma conscience en apportant contre une telle proposition la protestation du citoyen et du député. Cet acte est un commencement de révolution... (Vive approbation à droite.)

Voix à gauche : De salut !

M. GRANIER DE CASSAGNAC... un commencement de révolution tendant la main à un commencement d'invasion. Les Prussiens vous attendaient. (Bruit prolongé à gauche.) Lorsque Bourmont, d'odieuse mémoire, vendit son pays, il ne fit rien de pire. Il était au moins soldat, tandis que vous, abrités derrière vos privilèges, vous proposez de détruire le gouvernement de l'empereur alors qu'il est en face de l'ennemi.

M. ARAGO : La patrie est en danger.

M. GRANIER DE CASSAGNAC : Nous sommes tous venus ici sous la condition du serment qui constitue notre caractère, notre inviolabilité. (Bruyantes interruptions à gauche.) Celui qui déchire son serment cesse d'être inviolable (le bruit continue), et

si j'avais l'honneur de siéger sur les bancs du gouvernement, vous seriez tous ce soir livrés aux conseils de guerre !

La menace avait été jetée par M. Granier de Cassagnac frémissant, et peu s'en fallut que la gauche tout entière, se levant, n'allât demander au pays s'il entendait qu'on menaçât de mort ses élus.

Les cris d'indignation étouffèrent la voix du député du Gers et, dans un indescriptible tumulte, les députés de la gauche se lèvent tous, interpellant le président qui laissait ainsi injurier et menacer des représentants inviolables.

M. Jules Simon s'écrie : « Fusillez-nous donc, si vous l'osez ! »

M. de Gramont se met à rire.

Aussitôt M. Estancelin, M. Jules Ferry s'élançant de leurs places, accourent dans l'hémicycle, jusqu'au banc du ministre des affaires étrangères, et si près, dit un journal, qu'on croit un instant que M. Estancelin l'a souffleté. Mais vingt députés de la droite se sont déjà jetés entre M. de Gramont et les membres de la gauche.

L'ordre ne se rétablit point, mais l'orage se calme. M. Jérôme David, que l'on avait vu, en wagon, près de Forbach, pendant la journée du 6 août, signaler « l'infériorité incroyable » où étaient nos soldats vis-à-vis de l'ennemi, et il s'écrie, condamnant lui-même le ministère et, sans le vouloir, l'empire et le régime tout entier fait de gaspillage et de mensonge :

« La Prusse était prête et nous ne l'étions pas ! »

M. Le Bœuf, devant la commission, n'avait-il pas répondu pourtant à cette question : Êtes-vous prêt ? — Oui, je suis cinq fois prêt, et ne le serai jamais davantage ! »

Donc Jérôme David, en visant le ministre de la guerre, atteignait directement l'empereur.

M. de Kératry succède à ces orateurs, apportant une proposition tendant à rappeler sous les drapeaux tous les citoyens libérés, non mariés ou veufs sans enfants, — des classes de 1858 à 1863.

La Chambre l'écoute, même lorsque, rappelant qu'après les défaites de Napoléon I^{er}, la France s'est chargée elle-même de ses destinées, M. de Kératry déclare que Napoléon III devrait ainsi « céder sa place au patriotisme de l'assemblée. »

Et n'était-ce pas, en effet, sinon le salut, au moins un moyen de salut ? M. Schneider avait beau jeu à déclarer que la proposition de M. de Kératry, comme celle de M. Jules Favre, était inconstitutionnelle. A cette heure, que valait donc, et de quel poids pesait dans la balance une constitution qui, en maintenant l'empereur au pouvoir, perdait la patrie ? *Salus populi suprema lex*. Il ne s'agissait plus d'une dynastie, il s'agissait de la France, et si Napoléon ne se fût pas surtout inquiété de son trône et du trône à léguer à son fils,

sans nul doute il se fût sacrifié au salut de la patrie. Le *Times*, qui faisait alors une guerre acharnée à l'empire, après en avoir été, depuis la guerre de Crimée, le plus fervent soutien, rappelait justement, à cette date, qu'en 1814 une proclamation ronçue en ces termes avait vu le jour à Fontainebleau :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix de l'Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui-même et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est pas de sacrifice personnel, y compris celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. »

Rappeler ces paroles et cet acte de Napoléon I^{er}, c'était tracer la route et montrer l'exemple à Napoléon III. Mais celui-ci tenait à demeurer le chef d'un empire, dût-il entraîner avec lui, dans sa chute, ces millions de citoyens qui lui avaient si follement confié le soin de leurs destinées et de leur fortune.

La proposition de M. de Kératry était radicalement opposée à l'empire. M. La Tour du Moulin en apporta bientôt une autre, dans cette séance du 9 août, radicalement opposée au ministère. L'ordre du jour qu'il voulait faire adopter déclarait que le ministère n'avait pas la confiance de la Chambre. On le repoussa. Mais M. Clément Duvernois en introduit aussitôt un autre, moins direct, a-t-on dit, mais plus cruel. Ce nouvel ordre du jour était ainsi conçu :

« La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable d'organiser la défense du pays, passe à l'ordre du jour. »

Voter un tel ordre du jour, demander un cabinet capable d'organiser la défense du pays, c'était déclarer que le ministère Ollivier était absolument incapable. C'était condamner M. Ollivier et ses collègues. Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à une grande majorité, et les coupables organisateurs de la guerre reçoivent ce premier châtiment d'une assemblée qui les acclamait jadis.

Quelques minutes après, M. Jules Simon passait sur la place de la Concorde. La foule faisait arrêter sa voiture, demandant, à grands cris, des nouvelles. « Citoyens, dit M. Simon, je voudrais avoir plusieurs bonnes nouvelles à vous annoncer. Je n'en ai qu'une. Le ministère Ollivier n'existe plus ! Une immense clameur saluait aussitôt la chute de cet homme dont l'infatuation et l'orgueil bâtis sur la sottise avaient contribué à attirer sur nous l'invasion.

Ainsi s'éroulaient les ambitions, les ardents espoirs, les rêves de puissance, de ce personnage médiocre dont le hasard, la destinée, le partage et la vanité avaient un moment fait un personnage. Vide

et verbeux, plein de vocables et de périodes, ce rhéteur retombait soudain de la hauteur où le sort ironique l'avait placé, et M. Ollivier disparaissait, atome emporté par la tourmente qu'il avait lui-même déchaînée, comme disparaît le grain de sable qui entraîne après lui l'avalanche.

Mais l'atome disparu, l'avalanche grondait, menaçait et écrasait encore. Il fallait songer à l'arrêter.

Paris apprenait, le lendemain, que le comte de Palikao était chargé de composer le nouveau cabinet.

Lorsqu'on connut cette nouvelle, la première pensée de bien des gens fut celle-ci : « L'empire médite un coup d'État. M. de Palikao sera à la fois le Morny et le Saint-Arnaud de la régence. » D'autres répondaient : « Il n'oserait. » On attendit, avant d'asseoir un jugement, la composition du ministère.

Le 10 août, la Chambre déclarait au milieu des applaudissements de l'assemblée et des tribunes, que l'armée avait bien mérité de la patrie.

Elle votait à l'unanimité :

La loi qui appelle sous les drapeaux à l'armée active tous les hommes valides de vingt à trente-cinq ans.

La même loi disposait que le crédit de 4 millions, accordé par la loi du 24 juillet 1870 aux familles des soldats de l'armée et de la garde mobile, est porté à 25 millions.

Les engagements volontaires et les remplacements dans les conditions de la loi du 1^{er} février 1868 pouvaient être admis pour les anciens militaires jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

Le général comte de Palikao annonçait ensuite la formation du nouveau ministère ainsi composé :

Guerre : Comte de Palikao.

Intérieur : M. Henri Chevreau.

Finances : M. Magne.

Justice et cultes : M. Grandperret.

Agriculture et commerce : M. Clément Duvernois.

Marine : M. l'amiral Rigault de Genouilly.

Travaux publics : M. le baron Jérôme David.

Affaires étrangères : M. le prince de la Tour d'Auvergne.

C'était décidément un ministère, non pas provoquant, mais résolu à tout faire pour sauver l'empire. M. Grandperret y faisant face à M. de Palikao en déterminait parfaitement le caractère, et, si j'osais me servir d'une expression dont l'empire avait fait, pour ses préfets une expression officielle, je dirais que c'était un ministère à poigne. Mais, quoi qu'il fit, l'empire était condamné.

Ce ministère de la dernière heure n'était pas précisément populaire. C'était une sorte de ministère Polignac, et, à bien réfléchir, les ordonnances n'étaient pas loin, et des ordonnances autrement attentatoires à la liberté que celles de 1830. Nous